CARTE DES OBJECTIFS

Carte non prescriptive

(Les objectifs en gris clair ne sont pas cartographiables)

1 / 150 000ème

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

LIGNE DIRECTRICE 1 : RENFORCER ET PERENNISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL

AXE 1 : Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 : Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Objectif 1 : Conforter les portes d'entrée du territoire régional

Sites aéroportuaires

- Accompagner le développement à l'international long-courrier
- Renforcer la desserte des aéroports
- Mettre en place une stratégie aéroportuaire

Infrastructures routières et autoroutières

- Soutenir l'itinéraire alternatif à l'A51 (Modernisation Sisteron-Grenoble)
- Soutenir les projets d'infrastructures nouvelles (CEL contournement Arles-Orange/Martigues, liaison Fos-Salon)

Portes et infrastructures ferroviaires

- Soutenir l'itinéraire ferroviaire Briançon - Suse via Oulx (Connexion à la ligne TGV Paris Turin d'ici 2030)
- Accélérer la réalisation de la LNPCA
- Maintenir les trains d'équilibre du territoire (TET) et liaisons interrégionales

Portes d'entrée régionales

- Conforter les portes d'entrée (étoile de Veynes et gare TGV d'Aix)
- Améliorer la desserte des PEM des aéroports de Marseille et de Nice
- Principaux coût : maintenir l'accessibilité routière

Objectif 2 : Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale

Mettre en place une stratégie régionale portuaire

- Mettre en place une façade portuaire
- Développer les hinterlands avec des corridors ferroviaires et fluviaux

Objectif 3 : Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 : Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

Objectif 4 : Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels

Soutien aux grands pôles économiques porteurs du rayonnement régional

- Espaces à fort potentiel pour le développement économique Réqualifier et renforcer ces grands pôles
- Ecosystèmes French Tech

Améliorer la mobilité vers les grands pôles économiques, touristiques et culturels

- Portes d'entrée du territoire et hubs internationaux Aéroports / Gares et dessertes TGV / Ports de croisière / Hubs fluviaux
- Voies principales et secondaires
- Voies ferrées

Objectif 5 : Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

Vers une stratégie d'aménagement économique régionale

- Optimiser et renouveler le foncier économique existant Zones d'activités économiques

AXE 2 : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 : Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

- Reconquérir de foncier économique dans les zones les plus tendues, concentrant l'essentiel des emplois Zones de concentration de l'emploi privé
- Contrôlés métropolitaines, centres urbains régionaux, centres locaux et de proximité

Rechercher une meilleure cohérence dans l'implantation des activités :

- Orienter l'accueil d'opérations tertiaires et commerciales vers les centralités déjà constituées
- Soutenir la production et le renouvellement du parc immobilier économique dans les centres (Desserte TC et stationnement suffisant)
- Donner la priorité au foncier périphérique pour l'accueil d'activités productives (industrielles ou logistiques)

Espaces d'appui au développement économique

Espaces économiques à restructurer et requalifier en priorité

Espaces portuaires, industriels et logistiques

Ports sur le Rhône

Objectif 6 : Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Grands pôles d'enseignement supérieur : sièges des universités et écoles

Autres pôles d'enseignement supérieur

Technopôles de recherche

Orientation 3 : La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers (Ecoart Portes d'entrée)

Objectif 7 : Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen

- Connexions renforcées avec la Corse
- Portes d'entrée régionales
- Relations ferroviaires consolidées sur les grands axes existants vers les territoires limitrophes
- Bénéficier le caractère indispensable de la réalisation du projet de la LNPCA

Corridors internationaux

- Arc méditerranéen
- Méditerranée / Rhône / Rhin
- Durance / Grenoble / Italie (à structurer)

Objectif 8 : Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière

- Projets à vocation internationale

Objectif 9 : Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération européenne, méditerranéenne et internationale

Arc méditerranéen

- Adapter le littoral aux changements climatiques en respectant la biodiversité
- Favoriser le développement économique des activités maritimes dans le respect d'une gestion durable et partagée de la mer
- Promouvoir les démarches de planification et de gestion intégrée des zones côtières
- Contribuer à la stratégie MEDTMED de l'Union Européenne

LIGNE DIRECTRICE 2 : MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

AXE 1 : Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 : Une stratégie urbaine régionale à affirmer

Objectif 37 : Conforter le développement et le rayonnement des contrôlés métropolitaines

- Contrôlés métropolitaines
- Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- Pôle métropolitain Cap-d'Azur (Cannes – Grasse – Antibes)

Objectif 38 : Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux

Centres urbains régionaux

- Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

Objectif 39 : Soutenir les fonctions d'équilibre des contrôlés locales et de proximité

Centres locaux et de proximité

- Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

Objectif 30 : Mettre en réseau les contrôlés, consolider les relations, coopérations et réciprocités au sein des espaces et vers eux (Ecart Contrôlés et coopérations)

- Entre les contrôlés métropolitaines et les centres urbains : - Développer l'offre de transports en commun «express» - Renforcer l'accessibilité aux équipements et services métropolitains structurants - Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires
- Entre les centres urbains et leurs bassins de vie : - Renforcer les transports «du quotidien» - Renforcer l'accessibilité aux services (administration, santé,..) - Inspirer de nouvelles coopérations (idées-campagnes (gestion de ressources communes, mutualisation d'équipements,..)
- Entre contrôlés locales et de proximité : - Structurer une offre d'équipements et de services en réseau (complémentarités entre villes et villages)

Coopérations d'intérêt supra-régional entre contrôlés métropolitaines, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens

4 grands « espaces » de coopérations privilégiées :

Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien :

territoires pertinents pour l'affirmation de liens

Orientation 2 : Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

Objectif 31 : Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés

Recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale :

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

Objectif 32 : Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine

Maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles :

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Réqualifier le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

Objectif 33 : Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional

Promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité :

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Equilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

Objectif 34 : Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité

- Porter un modèle de développement rural régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Orientation 3 : Des centres urbains vitalisés pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Objectif 35 : Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport

- Contrôlés métropolitaines, centres urbains régionaux et centres locaux et de proximité
- Retrouver la vitalité commerciale et faire revenir l'activité économique :
- Régaler le commerce en périphérie, « manager » le commerce en centre-ville
- Développer de nouveaux espaces urbains : tiers-lieux innovants, coworking
- Innover et expérimenter pour « refaire la ville sur la ville » : - Restaurer / reconvertir le bâti et le patrimoine ancien - Renouer les copropriétés dégradées, lutter contre l'habitat indigne
- Augmenter le plaisir à vivre et à venir en cœur de ville : - Inciter au retour des salariés : renouveler l'offre de logements et l'adapter aux familles, faciliter l'accès à la propriété
- Implanter prioritairement les services publics et les équipements numériques
- Requalifier les espaces publics centraux, « apaiser » la mobilité, faciliter la logistique du dernier kilomètre
- Proposer des solutions « smart » (stationnement, écharges, mobilités, co-voiturage et véhicules autonomes, civic tech…)

Objectif 36 : Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs par des stratégies intégrées

Réinvestir en priorité les centres-villes les plus fragilisés (Besoin prioritaire d'intervention)

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Couleurs issues de l'objectif 4)

- Cœur de l'agglomération aixpromaine (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille avec la vallée de l'Huveaune et les grands quartiers d'habitat social/dont ON Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- ON Plaine du Var

Objectif 37 : Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

AXE 2 : Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine régionale

Orientation 1 : Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

Objectif 38 : Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodales

Objectif 39 : Faciliter l'intermodalité par l'optimisation des pôles d'échanges multimodaux

- Pôle d'échange multimodal à forte affluence en secteur urbain dense
- Pôle d'échange multimodal à enjeux d'aménagement en secteur urbain moins dense
- Pôle d'échange multimodal à faible fréquentation en secteur peu dense

Objectif 40 : Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec la stratégie urbaine régionale

Orientation 2 : Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

Objectif 41 : Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine

Niveaux de desserte-cible projetés

- Express : fréquence : 15' en heure de pointe (gares principales) - 30' en heure creuse
- Intervalle : fréquence : - 30' en heure de pointe - 1h en heure creuse
- Maillage du territoire: fréquence : 2 à 3 allers-retour quotidiens

Objectif 42 : Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre desserrtes urbaines, interurbaines et ferroviaires

Objectif 43 : Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (en cohérence avec la stratégie urbaine régionale)

Orientation 3 : Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

Objectif 44 : Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour renforcer l'offre des transports du quotidien

- Accélérer la réalisation de la LNPCA

LIGNE DIRECTRICE 3 : CONJUGUER EGALITE ET DIVERSITE DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

AXE 1 : Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 : Des trajectoires de développement pour tous les territoires

Objectif 52 : Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale

Objectif 53 : Faire reposer les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région

Objectif 54 : Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale

- Parc Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente / coeur de parc)
- Parc Naturels Régionaux (Existant / en projet)

Objectif 55 : Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression

Orientation 2 : Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Objectif 56 : Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires, en particulier alpins

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Couleurs issues de l'objectif 4)

- Cœur de l'agglomération aixpromaine (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille avec la vallée de l'Huveaune et les grands quartiers d'habitat social/dont ON Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- ON Plaine du Var

Objectif 57 : Promouvoir la mise en tourisme des territoires

Encourager la « mise en tourisme » des territoires, en construisant des stratégies de promotion par filières et destinations

Tourisme urbain, tourisme d'affaires et de congrès

- Contrôlés métropolitaines; Conforter leur place dans l'accueil d'événements
- Grandes scènes artistiques de renommée internationale (théâtre, danse, opéra)
- Grands musées de la Région Accroître la diversité de l'offre, les faire contribuer à la régénération des centralités
- Principaux festivaux Faire reposer l'offre festivalière régionale et inscrire ces événements dans la durée

Tourisme de nature et écotourisme

S'appuyer sur le maillage des Parcs naturels pour protéger et promouvoir les patrimoines locaux

- Parc Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente / coeur de parc)
- Parc Naturels Régionaux (Existant / en projet)
- Géopark UNESCO
- Massifs montagneux et sites naturels remarquables
- Aérodromes touristiques
- Centres d'observation astronomique
- Espaces agricoles Développer toutes les formes d'agritourisme et les circuits oenotouristiques

Accompagner les acteurs des territoires dans leurs démarches de labellisation

- Stations classées de tourisme (qualité de l'offre d'hébergement et animations)
- Sites UNESCO
- Opérations « Grands Sites » (existants/projets)

Développer, entretenir et garantir la qualité paysagère autour des itinéraires et axes de découverte du territoire

- Principaux cours d'eau (croisière fluviale, sports nautiques)
- Véloroutes européennes et itinéraires cyclables régionaux structurants. Achever les itinéraires et développer le vélotourisme
- Route des Alpes
- Lignes ferroviaires touristiques présentant un caractère patrimonial

Aider les territoires à réguler les impacts du tourisme

- Communes à forte intensité touristique (population démultipliée en saison)
- Réguler l'impact environnemental du tourisme : consommation d'eau et d'énergie, déchets
- Façade littorale et grandes stations balnéaires Réguler la pression touristique en organisant le fréquentation Accompagner les stations balnéaires vers un développement plus durable
- Stations de sports d'hiver Diversifier l'offre des stations de montagne et anticiper les effets du changement climatique par le numérique, la transition écologique et énergétique durables
- Sites sous pression : gérer la pression liée à la sur-fréquentation touristique

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain

- Cœur de l'agglomération aixpromaine (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille avec la vallée de l'Huveaune et les grands quartiers d'habitat social/dont ON Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- ON Plaine du Var

Objectif 58 : Soutenir l'économie de proximité

Objectif 45 : Ancrer un réseau d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les polarités régionales

Réseau routier armature nationale

- Autoroutes
- Routes nationales

Réseau routier d'intérêt régional

- Itinéraire régional structurant
- Itinéraire de fond de vallée

Objectif 46 : Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale

AXE 2 : Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 : Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus économe

Objectif 47 : Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace

Espaces urbanisés

- Maîtrise de l'étalement urbain par la densification et l'optimisation foncière au sein de l'enveloppe urbaine
- Définition d'une stratégie foncière
- Un mode de développement urbain plus vertueux
- Connaissance et gouvernance, conclure d'une ambition partagée

Objectif 48 : Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional

Trame verte (à préserver)

- Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
- Préserver l'accès aux espaces de nature

Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional

- Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
- Préserver des ruptures paysagers dans la traversée des territoires

Espaces agricoles

- Préserver le potentiel de production agricole régional

Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes

- Faire monter en gamme l'agriculture régionale et l'accompagner dans des démarches de protection / labellisation

Objectif 49 : Préserver le potentiel de production agricole régional

Espaces agricoles

- Application du principe «Eviter Réduire Compenser» sur les espaces agricoles et outils de production
- Protection des espaces agricoles à fort potentiel productif : surfaces équipées à l'irrigation, périmètres AOP/AOC, périmètres ayant fait l'objet de procédure de remembrement/restructuration foncière, qualité agronomique des sols
- Préservation des équipements d'hydraulique agricole et de drainage
- Mise en place de stratégie sur la question des constructions agricoles
- Prise en compte des structures d'exploitation existantes dans les prévisions de l'urbanisation

Orientation 2 : Les continuités écologiques restaurées (Ecoart TVB)

Objectif 50 : Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Recherche de préservation optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zones humides
- Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zones humides
- Cours d'eau

Objectif 51 : Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines

- Liaisons écologiques avec les régions voisines

AXE 3 : Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 : Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone (Ecoart Transition Energétique)

Objectif 58 : Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires

Objectif 59 : Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050

Objectif 20 : Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Orientation 2 : Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité (Ecoart Qualité de l'Air et Transition Energétique)

Objectif 21 : Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population

Objectif 22 : Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités

Objectif 23 : Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 : Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire durable (Ecoart Gestion des Déchets)

Objectif 24 : Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets

Objectif 25 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

Objectif 26 : Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

AXE 3 : Développer échanges et réciprocités entre territoires

Orientation 1 : Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Objectif 61 : Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 66 : Encourager sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Orientation 2 : Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Objectif 67 : Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires

Objectif 68 : Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

GESTION DES DÉCHETS : OBJECTIFS QUANTITATIFS RÉGIONAUX

	DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	DÉCHETS DU BTP	DÉCHETS DANGEREUX
PRÉVENTION	RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DND-NI 2015-2025 : 2025 -10%	STABILISER LA PRODUCTION DE DND-INERTES PAR RAPPORT À 2015 : 2025	STABILISER LE GISEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX (820 000 T) : 2025/2031
	AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DND-NI PRÉPARÉ POUR UNE RÉUTILISATION : 2025 +10%	RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DND DU BTP MIS EN DÉCHARGE PAR RAPPORT À 2010 : 2025 -50%	
TRAÇABILITÉ	DIMINUER LES DAE-ND-NI COLLECTÉS EN MÉLANGE AVEC LES DMA PAR RAPPORT À 2015 : 2025 -50%	CAPTER ET ORIENTER LES DND DU BTP VERS DES FILLIÈRES LÉGALES : 2025 100%	CAPTER LES DÉCHETS DANGEREUX : 2025 80%; 2031 100%
VALORISATION	VALORISER LES DND-NI : 2025 65%		
	AUGMENTER LE DE 120 000 T LE TRI DES EMBALLAGES : 2025	VALORISER LES DÉCHETS INERTES ET NON INERTES DU BTP : 2025 70%	VALORISER LES DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS : 2025/2031 70%
	TRIER À LA SOURCE 450 000 T DE BIODÉCHETS : 2025		
	VALORISER LES MACHEFERS PRODUITS : 2025 80%; 2031 100%		

DAE : DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES
ND : NON DANGEREUX

DND : DECHETS NON DANGEREUX
NI : NON INERTE

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET PRÉSERVER LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

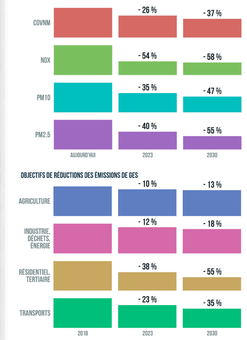

OBJECTIFS DE RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES

AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

OBJECTIFS DE PUISSANCE ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE (EN MW)

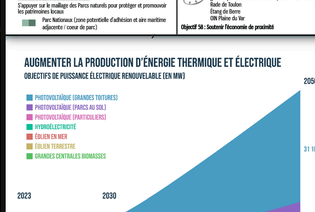

OBJECTIFS DE PUISSANCE THERMIQUE RENOUVELABLE (EN MW)

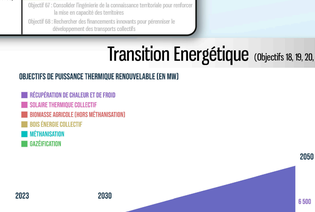

FACILITER TOUS LES TYPES DE REPORTS DE LA VOITURE INDIVIDUELLE VERS D'AUTRES MODES PLUS COLLECTIFS ET DURABLES

0 25 50 km

Source : Région Sud, Agences d'urbanisme
Réalisation : Indigo, territoires Aménagement et Mobilité, Juin 2019

Qualité de l'Air (Objectifs 21, 22, 23)

Gestion des Déchets (Objectifs 24, 25, 26)

Transition Energétique (Objectifs 18, 19, 20, 23)

Portes d'entrée (Objectifs 7, 8, 9)

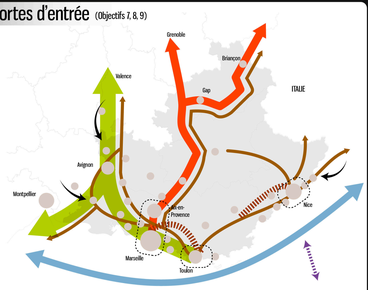

Trame Verte et Bleue (Objectifs 14, 50, 51)

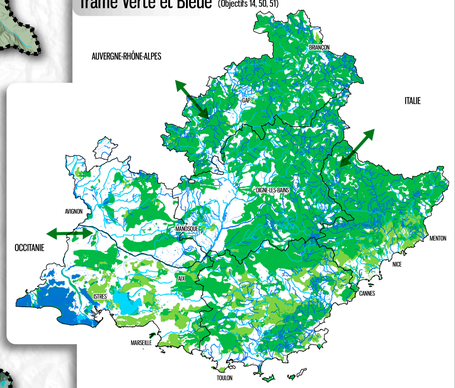
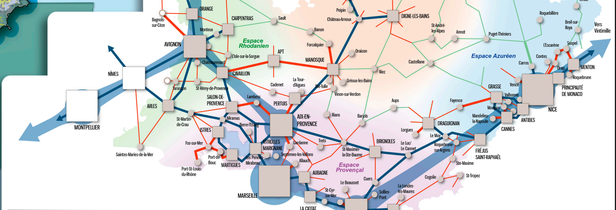
Centralités et coopérations (Objectifs 27, 28, 29, 30)